VINGT-HUITIEME MONTEE IMPOSSIBLE DE LA BRESSE

REGLEMENT PARTICULIER

Le moto club LA BRESSAUDE organise le 22 JUILLET 2018 sa 28ème Montée Impossible sur le site du moutier des fées à la Bresse (Vosges).

ART.1 :CAPACITE

France :

L'épreuve est inscrite au championnat de France de la discipline.

L'épreuve est ouverte aux pilotes français titulaires d'une licence compétition FIM, UEM ou FFM délivrée par la Fédération Française de Motocyclisme. Les pilotes étrangers devront posséder une licence compétition FIM, UEM ou FFM délivrée par la Fédération Française de Motocyclisme.

NOTA :

Les pilotes devront avoir une licence NCO en cours de validité ou prendre une licence 1 manifestation (pour les pilotes invités par le club, ceux-ci ne seront pas classés au championnat de France et ne marqueront pas de point au championnat).

Age minimum : 16 ANS

ART.2 :PRESCRIPTION GENERALES

La montée impossible se déroulera en conformité avec les prescriptions des règlements nationaux de la F.F.M, du règlement spécifique de l'épreuve et de ses annexes auxquels tous les concurrents s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur inscription.

ART.3 : CATEGORIE DE MACHINES ADMISES

La montée impossible est ouverte prioritairement aux prototypes, les motos de série pouvant compléter le plateau en cas d'accord de l'organisateur et dans la limite des places disponibles (celles-ci ne pourront pas être classées au championnat et ne marqueront pas de point pour le championnat).

ART.4 : CONDITIONS D' ADMISSION DES CONCURRENTS

a) Est admis et considéré comme concurrent, toute personne physique, titulaire d'une licence valable pour l'année en cours et du permis de conduire ou du certificat d'aptitude fédérale.

b) Un concurrent se faisant remplacer en course sera mis hors course.

c) Une ou deux machine(s) par pilote.

NOTA : le nombre de pilotes maximum pour l'épreuve est limité conformément aux règles particulières de la discipline mises en place par la FFM.

ART. 5 : CATEGORIE PROTOTYPES

Est considéré comme prototype, toute moto ne pouvant servir que pour les courses de montée impossible.

Descriptif : cadre modifié, bras oscillant rallongé, fourche, transmission, etc…(voir règlements F.F.M. de l'année 2018)

ART.6 : DROITS D'ENGAGEMENTS

Le montant des droits d'engagement pour une moto est fixé à 70 euros.

Tout pilote désireux de participer à la compétition devra faire parvenir sa demande d'engagement sur le site de la FFM (https://ffm.engage-sports.com) conformément à l'article 8 des règles particulières du championnat de France de montée impossible.

La clôture des engagements est fixée au 01 JUILLET 2018 sous peine de pénalité de retard.
Les engagements arrivant après cette date se verront imputés d'un montant majorés.
La date limite d'inscription étant fixée au 08 JUILLET 2018.

ART.7 :REFUS D'ENGAGEMENT- FORFAIT
Les annulations de demande, les déclarations de forfait et les demandes de remboursement doivent être exprimées par lettre recommandée avant le début du contrôle administratif.
Passé cette date aucune demande de remboursement ne sera acceptée.

ART.8 :OBLIGATION ADMINISTRATIVES
Les contrôles se dérouleront le **21 juillet 2017 de 13h00 à 15h00**
Chaque concurrent devra se présenter muni des documents suivant, en cours de validité :
-permis de conduire ou certificat d'aptitude fédéral.
-licence nationale NCO.

ART. 9 : CONTROLE TECHNIQUE
Les contrôles techniques se dérouleront le **21 juillet 2017 de 15h00 à 18h**

Machines : voir règlement F.F.M.
Pilotes : tenue de crossmen obligatoire, casque et protection dorsale homologués.
DES CONTROLE DE FONCTIONNEMENT DU COUPE CIRCUIT SERONT EFFECTUES TOUT AU LONG DE LA JOURNEE.

ART. 10 : DEROULEMENT - CLASSEMENT - NATURE DU TERRAIN - HORAIRES
Toutes les machines devront rester au parc fermé pendant l'épreuve.
L'organisateur pourra exiger le port du dossard fourni en échange d'une pièce d'identité.
L'épreuve se déroulera sur **4** manches plus d'éventuelles 5eme et 6eme manches (suivant conditions météo et temps disponible) toutefois seules les 4 première manches compteront pour le classement et pourront donner droit aux primes.
Le nombre maximum de manches est de 6.

~~Les 2 premières manches serviront de qualification pour les manches suivantes auxquelles ne participeront que les 45 pilotes les mieux classés à l'issue des 2 premières manches (plus les éventuels pilotes féminines qui ne feraient pas partie des 45 premiers pilotes).~~

Longueur de la piste : 220 mètres.
Circuit balisé sur 5 mètres de large. Si la moto ou sa roue avant sort de la piste, la mesure se fera à l'endroit de la sortie.
La mesure (en l'absence de sortie de piste) s'effectuera à l'axe de la roue avant.
Le meilleur résultat sera pris en considération pour le classement scratch de l'épreuve.
Si plusieurs pilotes atteignent le sommet, ils seront départagés au chronomètre.

NOTA :
Chaque pilote devra obligatoirement effectuer la première manche avec la machine qu'il aura passé au contrôle technique.

REMARQUE PARTICULIERE :
Si le nombre d'engagés est supérieur à 60 pilotes, il sera soumis à discussion en première réunion de jury de transformer les 2 premières manches en manches qualificatives visant à qualifier 40 pilotes seulement pour les 2 manches suivantes. L'ensemble des manches comptant pour le classement final.

Horaires :
-controles administratifs et techniques : suivant chapitre ci-dessus
-manche 1 : dimanche 22 juillet de 8h00 à 10h00
-pause: dimanche 22 juillet de 10h00 à 10h30

-manche 2: dimanche 22 juillet de 10h30 à 12h30
-pause : dimanche 22 juillet de 12h00 à 13h30
-manche 3: dimanche 22 juillet de 13h30 à 15h30
-pause : dimanche 22 juillet de 15h30 à 16h00
-manche 4 : dimanche 22 juillet de 16h00 à 18h00
-final : si le temps le permet, en cas d'avance sur les horaires ci-dessus 18h00-18h30
-fin de la course et remise des prix : dimanche 22 juillet 18h30-19h00

ART.11 : DOTATIONS

Pas de prime de départ. Prix d'arrivée par manche

1er ..... 150 €	4ème .....80 €	7ème .....50 €	10ème au 25ème ..20 €
2ème ..... 125 €	5ème .....70 €	8ème .....40 €	
3ème ..... 100 €	6ème .....60 €	9ème .....30 €	

ART.12 : ASSURANCE

Le Moto Club ne peut être tenu responsable des éventuels dommages ou vols concernant l'équipement et le matériel des concurrents en course ou sur le paddock.

Chaque concurrent est responsable de son matériel.

ART.13 :OFFICIELS

Directeur de course:	ASTIER Joël		
Délégué FFM :	GONTIER Gilbert		
Contrôleur technique :	SCHICKEL Jean-Marc	licence N°	OCT 022008
Commissaires sportifs:	AMET François	licence N°	ODC 002180
	POIROT Régis		ODC 019776
Commissaires de piste:	PIERREL Christophe	licence N°	OCP 019494
	CLAUDEL Grégory		OCS 187330
	ANTOINE Aurélien		OCS 188981
	COLIN Lionel		OCS 150372
	GRANDBLAISE Patrick		OCS 219612
	COLIN René		ODC 007022
	POIROT Hervé		OCP 019772
	VAXELAIRE Aude		OCP 044636
	CUNAT Jérome		OCP 007609
	MATHIEU Serge		OCP 062797

ART.14 :AUTRES POINTS

Pour tout point non explicitement présenté dans le présent règlement particulier, se référer aux règles particulières FFM de la discipline de l'année en cours, au règlement technique fédéral montée impossible 2018 ainsi qu'au règlement général du motocross de l'année en cours.

VISA LIGUE **01/07/2018**

LIGUE MOTO GRAND EST
Maison Régionale des Sports
13, rue Jean Moulin
54510 TOMBLAINE
Tél : 03 83 18 87 68
Fax : 03 83 18 87 69

VISA FEDERATION

Le 10/07/2018
Visa 18/0721

FEDERATION FRANCAISE DE MOTOCYCLISME
74 A
Parmentier
75011 PARIS
01 49 23 77 00